

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE CHARGE DE LA LOGISTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (national)

Date de lancement : **mercredi 09 septembre 2026**
Appel d'offres : N°001AOO/MTMML/SG/DGMM/2026/DIGITALISATION
Nom du projet : Transformation digitale de la Direction Générale de la Marine Marchande
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

La Direction Générale de la Marine Marchande lance un appel d'offres pour divers travaux de câblage informatique, d'interconnexion et d'installation électrique pour la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes de l'Ogooué Maritime.

ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

Lot n°1 : Travaux câblage informatique, fourniture et installation des équipements réseau et sécurité pour la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes de l'Ogooué-Maritime ;

Lot n°2 : Travaux câblage courant ondulé, fournitures et installation des équipements énergétiques (onduleurs et groupes électrogènes) pour la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes de l'Ogooué-Maritime ;

Lot n°3 : Travaux d'interconnexion fibre optique, fourniture et installation des équipements d'interconnexion pour la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes de l'Ogooué-Maritime ;

Lot n°4 : Travaux d'aménagement d'un local technique pour la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes de l'Ogooué-Maritime ;

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un (1) ou tous les lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour tous les lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire que d'un (1) lot.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir à la Direction Générale des Marchés Publics la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**. Ce montant est de **cent mille (100 000) francs CFA** pour les **PME disposant d'un agrément PME**, conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

**Ministère des Transports, de la Marine Marchande, chargé de la Logistique
Secrétariat Général,
Direction Générale de la Marine Marchande,
Immeuble au Haut Gué-Gué, B.P. 803 Libreville GABON, Tél : 066 97 56 07/060 04 96 67**

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le vendredi 09 octobre 2026 à 10h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le vendredi 09 octobre 2026 à 11 heures à la salle de réunion** de l'immeuble abritant le siège de la Direction Générale de la Marine Marchande sis au haut de Gué-Gué.

**P.Le Directeur Général de la Marine
Marchande
P.I Le Directeur Général Adjoint**

**Le Directeur Général des
Marchés Publics**

**Wilfried-Gaël OGANDAGA
OGANDAGA**

**Commissaire Général Sylvie
NGUEMBHYT**